

BON D'AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE, CULTURELLE ET DE LOISIRS 2026

Qu'est-ce que c'est ?	Un bon de 50 € ou 25 € pour favoriser la pratique sportive, culturelle et de loisirs		
Pour qui ?	Enfant jusqu'à l'âge de 18 ans inclus - 1 bon par enfant pour 1 seule activité		
Quel montant ?	50 € pour les familles avec un quotient familial de la tranche 1, 2, 3 et 4 25 € pour les familles avec un quotient familial de la tranche 5, 6		
Êtes-vous éligible ?	Quotient familial	Quotient Caf	Montant du bon
	1	≤ 330 €	50 €
	2	≤ 496 €	50 €
	3	≤ 685 €	50 €
	4	≤ 1 000 €	50 €
	5	≤ 1 400 €	25 €
	6	≤ 2 066 €	25 €
Où retirer le bon ?	Lors du forum des associations au parc Raspail, 3 rue Raspail, le samedi 12 septembre 2026 de 10h30 à 17h00 Au complexe sportif Léo Lagrange, 25 avenue de l'Europe : • Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 • Le samedi et dimanche 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 • <u>Du lundi 7 septembre au dimanche 18 octobre 2026</u>		
Pièces à fournir	- Pièce d'identité des enfants ou livret de famille - Justificatif de domicile <u>Enfant(s) à l'école élémentaire :</u> - Quotient familial (portail famille / service relation citoyen de la mairie) ou attestation d'allocation de rentrée scolaire (ARS) <u>Collégien(s) et lycéen(s) :</u> - Attestation de quotient familial Caf du mois d'août 2025		
Où obtenir son attestation de quotient familial Caf ?	Je me connecte à mon espace " Mon Compte " sur le site www.caf.fr Mon quotient familial est visible sur la rubrique " Mes paiements et mes droits " puis " Mes attestations " et enfin "Attestation de paiement"		